

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 31 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 07 avril 2025

RESSOURCES HUMAINES - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE NIORT AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (DDTE) / DIRECTION DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE TERRITORIALE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRAND, Florent JARRIAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Ségolène BARDET pouvoir à Florent SIMMONET, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Florent JARRIAULT, Noémie FERREIRA pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Philippe TERRASSIN, Rose-Marie NIETO pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU, Nicolas ROBIN pouvoir à Sophie BOUTRIT, Mélina TACHE pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gérard LEFEVRE, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaires absents :

Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Bastien MARCHIVE, Marcel MOINARD, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Titulaire absent excusé :

Jean-Michel BEAUDIC.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 7 AVRIL 2025

RESSOURCES HUMAINES - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE NIORT AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (DDTE) / DIRECTION DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE TERRITORIALE

Madame **Sonia LUSSIEZ**, Déléguée du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.512-6 à L.512-9 et L.512-12 à L.512-15 ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

La Direction de la Planification écologique territoriale a été créée au 1^{er} juin 2024 avec notamment pour objectifs de mettre en œuvre, pour l'ensemble du territoire, les priorités gouvernementales de planification écologique et ses déclinaisons issues de la COP régionale, parmi lesquelles la préservation de la biodiversité et des ressources. Un poste de spécialiste en aménagement paysager et en biodiversité avait été ciblé au sein de cette direction pour permettre à la CAN d'exercer réellement cette mission. Toutefois, afin de conforter ce choix, l'engagement avait été pris d'identifier, préalablement à ce recrutement, pour et avec les communes leurs attentes et leurs besoins au regard de ce qui se pratiquait déjà, et d'en déduire les moyens humains à mettre en œuvre.

C'est ainsi que des rencontres territoriales ont été organisées avec les Maires en octobre et novembre 2024. A l'issue de ces dernières, il est apparu que la biodiversité, sa préservation et sa valorisation était un enjeu fort pour le territoire, en plus d'être une obligation issue de la COP régionale.

Aussi, fort de ce constat, de la nécessité pour l'Agglomération d'intégrer la biodiversité dans ses réflexions et dans la conduite de ses projets et d'accompagner l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire, il est proposé la mise à disposition partielle pour une durée limitée, à titre onéreux, d'un agent de la Ville de Niort auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN).

Cette proposition de partage d'un professionnel déjà présent sur le territoire permet à la CAN de ne pas créer un poste spécifique, dans une optique de maîtrise des coûts. Un bilan sera effectué à l'issue de l'année de la convention.

L'agent aura notamment en charge :

- L'accompagnement des communes volontaires dans la mise en place d'actions vertueuses en matière de biodiversité,
- La transition de l'agglomération vers un plan de gestion écologique des espaces verts communautaires et la contribution à la valorisation des actions engagées, avec pour conséquence attendue une réduction des dépenses d'entretien en plus d'une amélioration de la biodiversité sur ces espaces,
- L'accompagnement des acteurs du territoire souhaitant préserver et favoriser des points majeurs de biodiversité.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la mise à disposition partielle, de 50 % ETP d'un agent de la Ville de Niort auprès de Communauté d'Agglomération du Niortais du 14 avril 2025 au 31 juillet 2026 ;
- Autorise le Président, ou la Déléguée du Président, à signer de la convention de mise à disposition jointe en annexe.

Le conseil adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

Aurore NADAL

Sonia LUSSIEZ

Secrétaire de séance

Déléguée du Président